



Contrat CAE CUI prolongé hors durée maximale

Par **mamandespoissons**, le **27/11/2016** à **15:51**

Début de la conversation

09:41

Bonjour, et désolée pour le pavé...

Je suis secrétaire dans une école en contrat CAE CUI depuis le 1er septembre 2011. J'ai 56 ans et demi et les renouvellements de mon contrat initial devaient prendre fin en juin 2016, soit au bout de 58 mois.

Par erreur, il a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2016, j'aurais donc effectué 64 mois de CAE CUI au lieu des 60 mois prévus. Un avenant a été établi, lequel stipule qu'il peut lui même être renouvelé jusqu'à 24 mois.

Le directeur de l'école souhaitant me garder jusqu'à sa retraite, le 31 juin prochain, nous avons écrit conjointement à l'inspecteur d'académie et à l'ensemble de la hiérarchie, pour faire valoir cette possibilité de prolongation de l'avenant.

La réponse a été négative, car ce genre de poste est paraît-il voué à disparaître.

Une pétition a été créée par les enseignants et le directeur a renouvelé sa demande.

Contre toute attente, il a reçu l'information qu'un recrutement exceptionnel allait avoir lieu en vue de mon remplacement et qu'il était le seul directeur du secteur à en bénéficier (donc qu'il ne devait pas en plus se plaindre).

L'ensemble de l'équipe éducative souhaite mon maintien, quelles autres démarches pouvons nous entreprendre afin de faire valoir cette possibilité de reconduction prévue dans l'avenant qui m'a été accordé ? Et, en rêvant un peu, le fait d'avoir dépassé la durée maximale pour ce genre de contrat ne me permet-il de demander un CDI ?

D'avance, je vous remercie de m'avoir lue et de vos réponses, car une prolongation jusqu'à mes 58 ans me permettrait de travailler jusqu'à ma retraite.

Très cordialement.

Par **P.M.**, le **27/11/2016** à **18:00**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci](#)...

Par **mamandespoissons**, le **27/11/2016** à **18:10**

Oups, désolée...